

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUILLET 2024**

SEANCE DU 09 JUILLET 2024

Le Conseil municipal de la Commune de Chanat-la-Mouteyre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Nicolas BEAURE, Maire.

Membres du conseil municipal : Nicolas BEAURE, Claude VIESSANT, Corentin LE BOUQUIN, Richard AUBERT, Olivier BERGER, Mathieu FERRY, Nicole HEBRARD, Vanessa LEITE, Philippe POURVIN, Vincent SCHMITT, Cécile TARRADE, Bernard VELLET.

Absent excusé : Olivier BERGER, Cécile TARRADE

Procuration : Olivier BERGER donne procuration à Corentin LE BOUQUIN

Cécile TARRADE donne procuration à Nicolas BEAURE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Présents : 10

Votants : 12

Date de la convocation :

Le 04 juillet 2024

Secrétaire de séance :

Corentin LE BOUQUIN

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 JUIN 2024

Le procès-verbal du 4 juin 2024 est validé par les membres présents et ceux engageant leur pouvoir sans modification.

Voté à l'unanimité.

PERSONNEL : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL ATSEM - EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 4 JUIN 2024

Le conseil municipal décide d'adopter les modifications suivantes :

- Agent territorial spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles : suppression de l'emploi à 24h20/35^{ème} et création d'un emploi à 26h20/35^{ème} ;
- Agent territorial spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles : suppression de l'emploi à 25h30/35^{ème} et création d'un emploi à 26h20/35^{ème}.

Voté à l'unanimité.

PERSONNEL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 01/09/2024

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 4 JUIN 2024

Le conseil municipal décide d'approuver le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité suite à la précédente délibération.

Voté à l'unanimité.

REFECTION TOITURE - LOCAL SYNDICAL : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS ET VALIDATION DE LA DEPENSE

Le conseil municipal décide de valider le devis de l'entreprise Bartholomé pour un montant HT de 9 918€ et autorise Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours RLV pour cette opération.

Voté à l'unanimité.

CABINET D'ORTHOPHONIE : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL PROFESSIONNEL

Le Conseil municipal approuve la mise en location de la salle dite « blanche » du bâtiment situé sur la parcelle cadastrée AC 84, salle en question destinée à l'activité d'orthophonie pour un montant de 300€ TTC par mois dans le cadre d'un bail professionnel.

Voté à l'unanimité.

CONSTRUCTION D'UN LOCAL MEDICAL ET D'UN LOGEMENT : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de suivre l'avis de la commission d'ouverture des plis et de confier cette mission de maîtrise d'œuvre au cabinet MO ARCHITECTURE pour un montant de 33 201€ HT.

Voté à l'unanimité.

Signature secrétaire de séance,

